

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/06

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 8 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 21 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO – Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL – Mme COUDERC - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ROSELL – Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme LAPLANE-SOTUM à Mme NARRAN - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA.

OBJET : Opération de passage au LED des équipements sportifs :

Progressivement, la mairie de Vic-Fezensac bascule l'éclairage de la ville et de ses bâtiments, d'un éclairage traditionnel vers un éclairage au LED (Light Emitting Diode). En effet, les diodes électroluminescentes consomment très peu d'électricité pour un excellent rendement lumineux. L'objectif est de s'engager dans une démarche de développement durable en limitant l'impact écologique de la ville.

Après avoir remplacé les ampoules de l'éclairage public de la commune, la mairie a également remplacé l'éclairage du boulodrome et de la salle des conférences de l'hôtel de ville. Elle s'apprête à changer l'éclairage du gymnase municipal. L'opération de passage au LED de l'éclairage des équipements sportifs s'inscrit dans cette démarche.

Ces travaux visent à améliorer le confort des usagers et surtout à réaliser des économies d'énergie. Seront remplacés les éclairages du terrain d'honneur de football, du terrain d'entraînement de rugby et du terrain d'entraînement de football ainsi que du terrain de tennis couvert. Sur les stades, les ampoules actuelles sont des ampoules à iodures métalliques 2000W, très énergivores. Elles seront remplacées par des ampoules LED 1500W.

Les travaux de pose des ampoules LED seront effectués en régie par des agents communaux pour le terrain de tennis. Ils seront confiés au syndicat territoire d'énergie du Gers pour l'éclairage des stades de foot et de rugby.

Le budget prévisionnel de l'opération sur lequel porte la demande d'aide est relatif à la fourniture du matériel et aux travaux et se décompose comme suit :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	124 981,70 €	DETR (40%)	49 992,68 €
		Autofinancement (60%)	74 989,02 €
TOTAL	124 981,70 €	TOTAL	124 981,70 €

Le coût global de l'opération à financer est chiffré à 124 981,70 € H.T. Elle serait autofinancée à hauteur de 74 989,02 € HT (60%).

La commune sollicite une aide DETR à hauteur de 49 992,68 € HT (40%).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter la Préfecture pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR,
- à signer tout document utile à la demande de subvention,
- à engager ces travaux après notification de la subvention attribuée.

Publié le 16 février 2024

En Préfecture le 16 février 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 16 février 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO


